

Agents contractuels de la Cour de justice : En quoi la réforme 2014 affecte votre situation

Remarque importante : EPSU-CJ, syndicat qui a une présence active permanente au sein de la Cour de justice, vous informe des implications de la réforme du statut sur *vos* situation. Des informations brutes en provenance de la Commission ne sont pas toujours pertinentes et risquent de vous induire en erreur.

Note : Par 'AC' il faut entendre 'agents contractuels' (article 3 bis du RAA) ; par 'ACA', il faut entendre 'agents contractuels auxiliaires' (article 3 ter du RAA). 'GF' signifie 'groupe de fonctions'.

- **ACA :** La durée possible d'engagement, sous ce type de contrat au sein de la Cour, est étendue de 3 à 6 ans.
- **AC :** Lors de leur recrutement, les nouveaux AC pourront être classés au deuxième échelon du grade 1, de façon à tenir compte de leur expérience professionnelle.
- **Heures supplémentaires (GF I et II) :** pour en obtenir le paiement, il faudra attendre 2 mois au lieu d'un.
- **Pouvez-vous participer à un concours interne ?**

Le nouveau statut ouvre cette possibilité, mais uniquement aux conditions suivantes :

1. Si vous appartenez à un des groupes de fonctions II, III ou IV, en d'autres termes si vous êtes **ACA**;
2. Si l'autorité investie du pouvoir de nomination, qui organise un concours interne, **décide, à titre exceptionnel**, d'ouvrir ce concours également aux agents contractuels ;
3. Si le concours interne porte sur des emplois de fonctionnaire du groupe de fonctions équivalent (voir graphique); *et*
4. Si vous avez accompli trois années de service au sein de l'institution.

En outre, le nombre total de candidats des agents contractuels nommés aux emplois vacants ne doit pas excéder 5 % du nombre total annuel des nominations dans ces groupes de fonctions faites chaque année suite à des concours.

Court of Justice - Cour de justice												
Contract staff - agents contractuels												
CEOS Article du RAA	Function group - Groupe de fonctions	Grade	time limits of contracts - durée des contrats	classification in the next higher grade - classement au grade imméd. supérieur								
3b - 3ter (ACA)	IV	18	6 years max - 6 ans max	non applicable								
		17										
		16										
		15										
		14										
		13										
	III	12			6 years max - 6 ans max	non applicable						
		11										
		10										
		9										
		8										
		7										
II	6	6 years max - 6 ans max					non applicable					
	5											
	4							3a - 3bis	I	3	indefinite period possible - CDI possible	yes - oui
	2											
	1											

grades de fonctionnaire auxquels les ACA peuvent accéder par concours interne

AD 6
 AD 5
 AST 4
 AST 3
 AST 2
 AST 1
 SC 2
 SC 1

reclassification - reclassement
 grade 1 → grade 2 : 3 yrs - ans
 grade 2 → grade 3 : 6 yrs - ans

Conclusions

Deux améliorations pour les ACA : augmentation de la durée maximale d'engagement ; et possibilité (conditionnelle) de participer à des concours internes. Vu l'attractivité réduite des emplois aux institutions, notamment au Luxembourg, il y a des chances accrues que cette faculté soit utilisée par la Cour de justice.

Par contre, **aucune ouverture pour les AC (GF I)**, les seuls qui peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ; en particulier, ils ne pourront pas participer à un concours interne, possibilité dont la Cour de justice aurait souhaité disposer, afin de leur permettre de participer à des concours internes pour le recrutement d'huissiers audienciers.

Cela souligne une fois de plus le fait que la Cour de justice a été particulièrement frappée par cette réforme et donc la nécessité d'affirmer votre droit d'être représentés par vos propres élus et pas par des tiers.

Grâce à EPSU-CJ, le comité du personnel de la Cour de justice est le seul où les agents contractuels disposent d'une forte représentation. Deux élus sur 13 (Laurent BRES et Calogero GALANTE) sont des agents contractuels présentés par notre syndicat.